



Affiché le 05-12-2022

## **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

**du dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de  
Réhabilitation de la ligne électrique aérienne à 225 000 volts Champagnier-Cordéac-Les Sables**

-----  
En application de l'article L. 323-3 du Code de l'Energie,  
RTE, gestionnaire du Réseau Public de Transport d'Electricité,  
tiendra ce dossier à disposition du public :

**du 05/12/2022 au 19/12/2022 inclus,**

en mairies, **aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public**, soit :

Mairie de Champagnier
Mairie de Jarrie
Mairie de Montchaboud
Mairie de Notre Dame de Mesage
Mairie de Saint Pierre de Mesage
Mairie de Laffrey
Mairie de Cholonge
Mairie de Villard Saint Christophe
Mairie de Saint Honoré
Mairie de La Mure
Mairie de Sousville
Mairie de Ponsonnas
Mairie de Saint Pierre de Méaroz
Mairie de Châtel en Trièves
Mairie de Quet en Beaumont

Pendant cette période, le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet qui sera tenu à sa disposition.

Toutes informations sur le projet peuvent être demandées, par écrit, auprès des responsables du projet identifiés en 1<sup>ère</sup> page du mémoire descriptif.